

Rapport de la commission de gestion et des finances sur le préavis n° 13/24 « Rapport de gestion 2023 »

Présidente : Fasel Rachel

Membres : Lambercy Valérie, Pasteur Cora, Quinodoz Boris, Schmuki Sandra

Suppléante : Claire-Lise Cand

Orbe, le 7 avril 2024

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission de gestion et des finances (COGEF) s'est réunie deux fois le mercredi 26 mars 2024. Tous les membres de la commission, ainsi que la suppléante étaient présents. Dans un premier temps, la COGEF a visité le chantier de la future école de Montcherand ; dans un second temps, la commission a tenu une séance de travail à la salle de la Municipalité de la commune de Valeyres-sous-Rances.

La visite du chantier de l'école de Montcherand s'est déroulée en présence du responsable de projet pour l'entreprise générale en charge des travaux, M. Conti. Etaient également présents, plusieurs membres du Comité de direction (CODIR) : M. Oliver Petermann (président, dicastère finances et bâtiments), Mmes Anne Baumann et Marinette Benoit (dicastère finances), M. Denis Tschannen (dicastère bâtiments) et M. François Vallotton (dicastère transports) ; ainsi que les membres de la Commission des bâtiments.

Pour la deuxième partie de la soirée, les membres de la commission se sont déplacés à Valeyres-sous-Rances pour une séance de travail consacrée à l'analyse de la gestion et des comptes pour l'année 2023. Cette séance s'est tenue en présence des membres du dicastère finances : M. Oliver Petermann, Mmes Anne Baumann et Marinette Benoit.

La commission remercie le CODIR pour l'organisation de la visite du chantier de l'école et pour avoir invité le responsable de projet qui a pu répondre aux diverses questions. Un grand merci également pour la disponibilité des membres du CODIR présents, ainsi que pour la clarté et la transparence dans les réponses apportées aux questions posées.

Ce rapport reprend les points observés et discutés lors 1) de la visite du chantier ; 2) de la partie de la séance de travail qui concerne la gestion de l'année 2023.

I. Visite du chantier de l'école de Montcherand, 26 mars 2024

Extérieurs

Le bâtiment avec ses façades en bois se marie parfaitement avec l'écrin de verdure dans lequel il a été posé. Des arrêts de bus sont prévus au bord de la route devant l'école (aussi

pour les bus de ligne). Les extérieurs de l'école ne sont pas encore aménagés. Le sol est actuellement en gravat et un chemin de planches amène à l'entrée principale. Entre l'école et la route, une structure en béton accueille le système de chauffage (pompe à chaleur). Un mur en béton déjà construit servira de mur d'escalade. Le préau et le terrain de sport ne sont pas encore aménagés.

Avancement des travaux

L'école est sous toit et le gros œuvre est terminé. Il reste les finitions, par exemple les sols, les plafonds, les sanitaires, les portes, les armoires, les luminaires... à terminer pour fin avril 2024. La remise du bâtiment est prévue à fin mai. Les livraisons pourront commencer dès la mi-mai. Une livraison de meubles (pupitres...) est notamment agendée le 11 juin. Les enseignant·e·s pourront venir installer leurs classes pendant les dernières semaines des vacances d'été. Ainsi, le bâtiment devrait être prêt pour accueillir les élèves à la rentrée d'août 2024.

Construction

L'entreprise générale JPF gère la construction. Des sous-traitants locaux ont été privilégiés (par exemple, menuiserie Roth à Baulmes ou ABC Stores à Chavornay). La structure est un mélange de bois-béton, les façades sont en bois massif et la charpente est en bois. Des panneaux photovoltaïques occupent la quasi-totalité du toit et une pompe à chaleur est installée à l'extérieur.

Organisation

Le bâtiment comporte deux étages, pas de sous-sol. Le rez-de-chaussée est divisé en trois zones qui peuvent communiquer ensemble :

- **Une partie commune avec le hall d'entrée et une salle multi-usage ;**
- **une partie réservée à l'UAPE ;**
- **une partie pour l'administration (ASIOR, infirmerie, PPLS, économat, conciergerie...).**

Chaque zone bénéficie d'une entrée individuelle et de sanitaires. Des entrées sont également prévues pour les livraisons (pour l'UAPE et pour l'école).

Classes

Un large escalier permet de monter à l'étage et s'ouvre sur un très grand hall. Le hall distribue 8 classes. Chaque classe bénéficie d'une paroi vitrée sur l'extérieur avec une vue sur un cadre de verdure. Dans le hall seront installés les vestiaires pour chaque classe. A cet étage se trouvent également 4 plus petites salles (classes de dégagement et enseignement différencié). Un local technique est situé sous les toits d'un côté du bâtiment. Le bâtiment comprend deux cages d'escalier secondaires et un ascenseur.

UAPE

L'UAPE ouvrira 48 places à la rentrée d'août 2024. La structure est conçue pour accueillir jusqu'à 62 places. Elle comporte un grand réfectoire, une cuisine (de régénération), des espaces de vie et une zone réservée au personnel (bureaux et sanitaires).

II. Gestion de l'année 2023, points discutés

Dicastère organisation

Les membres du Conseil d'établissement (CET) ont organisé comme chaque année le bal des promotions. La commission les remercie pour ce travail. Cependant, le CET n'a pas organisé de séance de parents d'élèves depuis le début de la législature. Il conviendrait, comme il est prévu dans les statuts, que cette séance soit agendée prochainement.

Dicastère finances et gestion

En 2023, l'ASIOR a reçu la démission de sa boursière. Ce poste à 40% a été repourvu par une personne qui travaillait déjà à 50% à la Commune de Montcherand. Il se trouve que cette personne vient de démissionner. Les démissions à répétition de ce poste interrogent les membres de la COGEF. Il se trouve qu'un taux de travail à 40% n'est pas suffisant pour effectuer toutes les tâches relatives au poste de boursière de l'ASIOR. De plus, le travail pour l'ASIOR n'est pas régulier tout au long de l'année. Certaines périodes, liées au bouclage des comptes et du budget sont plus demandeuses. De surcroît, les nouveaux projets développés par l'ASIOR nécessiteraient qu'une personne soit atteignable de manière régulière pour régler de potentiels problèmes, par exemple pour le réfectoire, ou pour les transports.

De manière générale, la charge de travail reposant sur les épaules du CODIR est en perpétuelle augmentation. L'ASIOR fonctionne comme une municipalité mais n'a aucune chef-fe de service pour sa gestion et son organisation. De surcroît, les budgets de l'ASIOR sont conséquents. Le CODIR a créé un groupe de travail à la suite de la motion Cora Pasteur. Ce groupe réfléchit à transformer la gouvernance de l'ASIOR. Par exemple, il s'est intéressé à l'ASIRE, association intercommunale de la région d'Echallens, comprenant 26 communes dans laquelle l'association scolaire fonctionne avec 5,4 ETP (équivalents temps plein).

Un groupe de travail s'est également créé par rapport à la mutualisation des UAPE. Un travail collaboratif est effectué incluant les écoles et l'AJOVAL. Les municipalités sont en train de discuter du contenu d'une possible convention, idéalement avant l'ouverture de l'UAPE de Montcherand. Un modèle possible serait un montant de base lié au nombre d'habitants et un solde lié à la consommation.

Dicastère bâtiments

Voir plus haut, la visite du chantier de Montcherand.

Dicastère transports

La commission se réjouit des discussions tenues afin qu'un arrêt de bus de ligne puisse être implémenté devant la future école de Montcherand. Elle encourage le CODIR à continuer les synergies pour que les élèves puissent utiliser au maximum les bus de ligne de manière à faire diminuer les coûts des transports.

La nouvelle organisation avec des patrouilleurs scolaires supplémentaires à Orbe donne satisfaction.

III. Commentaire général

La commission de gestion et des finances remercie le CODIR pour son engagement en temps et en énergie dans la gestion de l'ASIOR. La commission s'inquiète de la charge de travail qui repose sur les épaules de certains membres du CODIR. Elle encourage le CODIR à travailler à des propositions pour une gouvernance qui soit à la mesure du travail à entreprendre pour gérer nos écoles. Elle encourage le Conseil intercommunal à soutenir les projets qui iront dans le sens d'une professionnalisation de notre association.

IV. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la commission de gestion et des finances, à l'unanimité de ses membres, invite le Conseil intercommunal à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal de l'ASIOR,

- vu le préavis no 13/24 concernant la gestion de l'année 2023 ;
- vu le rapport de la commission de gestion et des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE :

1. Le rapport de gestion de l'exercice 2023 est adopté.
2. Décharge est donnée au Comité de direction de sa gestion pour l'année 2023.

Pour la commission de gestion et des finances

Rachel Fasel, Présidente